

Année 2022

# Rapport d'activité de l'URPS Infirmiers Océan Indien



“

C'est avec satisfaction que je vous présente le rapport moral de notre URPS Infirmiers OI pour l'année 2022, marquant ainsi la 2ème année de notre mandature. Cette période a été marquée par de nombreuses réalisations et collaborations fructueuses démontrant notre engagement indéfectible à améliorer la qualité des soins et défendre les intérêts des infirmiers libéraux dans nos deux îles de l'Océan Indien. Je tiens à souligner notre participation active aux instances représentatives qui ont été des opportunités précieuses pour faire entendre la voix des IDEL et contribuer à la prise de décisions stratégiques pour l'amélioration des soins.

Je suis très reconnaissante du travail et du dévouement de notre équipe URPS. Je pense à Nicolas Bocquelet, Trésorier, Olivier Techer, Trésorier adjoint, Elise Gagnet, Secrétaire, Brigitte Bénard, secrétaire adjointe et Ismael El Habib, vice-Président. Grace à notre esprit d'équipe, nous avons pu relever avec succès les nombreux succès qui se présentaient à nous.

Anne-Laure ALBISETTI,  
Présidente URPS Infirmiers Océan Indien



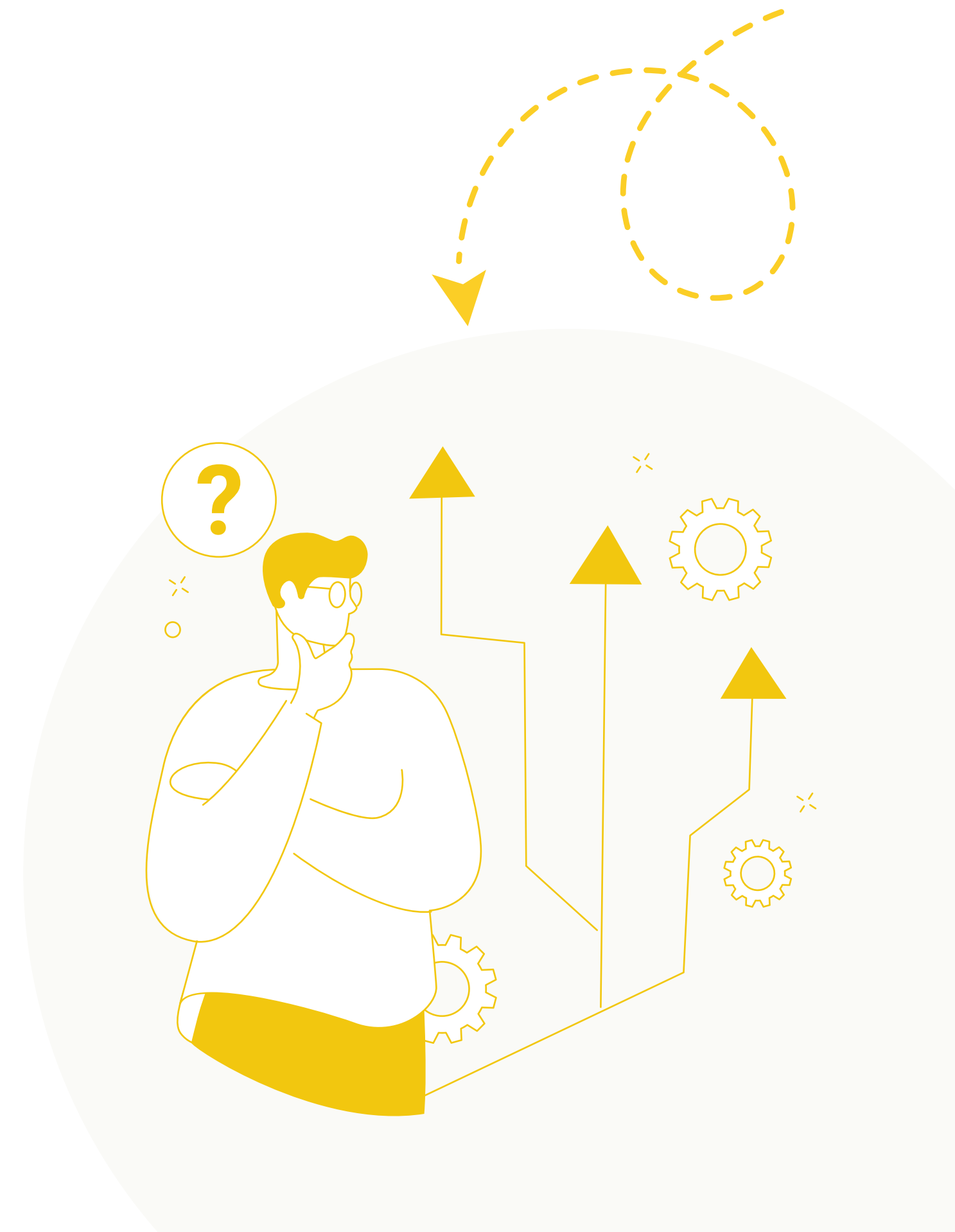
# L'URPS INFIRMIERS OI

L'URPS Infirmiers OI, sigle pour "Union Régionale des Professionnels de Santé Infirmiers Océan Indien", est une association loi 1901 créée par la loi HPST de 2009.

Composée d'infirmiers élus par leurs pairs, l'URPS Infirmiers a pour mission de représenter la profession au niveau régional. Elle est l'interlocuteur privilégié des autorités sanitaires régionales. L'URPS participe activement à la construction et à la mise en place de politiques de santé adaptées aux besoins spécifiques de la population. Elle joue un rôle d'intermédiaire entre les infirmiers et les instances publiques, permettant ainsi de faire entendre leur voix et leurs préoccupations.

L'URPS Infirmiers a également pour mission de promouvoir la qualité des soins et l'amélioration continue des pratiques infirmières. À travers des projets innovants, l'URPS encourage l'évolution des compétences et l'adoption des meilleures pratiques pour garantir des soins de qualité et sécurisés aux patients.

Enfin, l'URPS Infirmiers participe activement à la coordination des professionnels de santé sur le terrain, favorisant ainsi une meilleure collaboration interdisciplinaire. Elle encourage également l'innovation en matière de e-santé e d'exercice coordonné pour répondre aux défis actuels et futurs du système de santé.





# VOS ÉLUS URPS INFIRMIERS OI



L'URPS Infirmiers, c'est un bureau de 6 infirmiers libéraux et 13 élus.

- Anne-Laure ALBISETTI, Présidente
- El Habib ISMAEL, Vice-Président
- Nicolas BOCQUELET, Trésorier
- Olivier TECHER, Trésorier adjoint
- Elise GAGNET, Secrétaire
- Brigitte BENARD, Secrétaire adjointe

Les membres de l'AG : Philippe HAGUET, Sébastien LALLEMAND, Gilles MARTY, Marie-Laure LEMBA, Teddy AH-FOU, Ruddy MARIANNE et Adèle ODON.



# Sommaire

Un bref aperçu de ce que nous allons voir dans ce rapport



- 03** Comment travaillons-nous ?

---

- 05** Organisation de l'offre de santé régionale

---

- 10** Appui à l'exercice professionnel

---

- 13** Interpro et l'exercice coordonné

---

- 20** Les projets développés

---

- 27** Aider au déploiement des SI

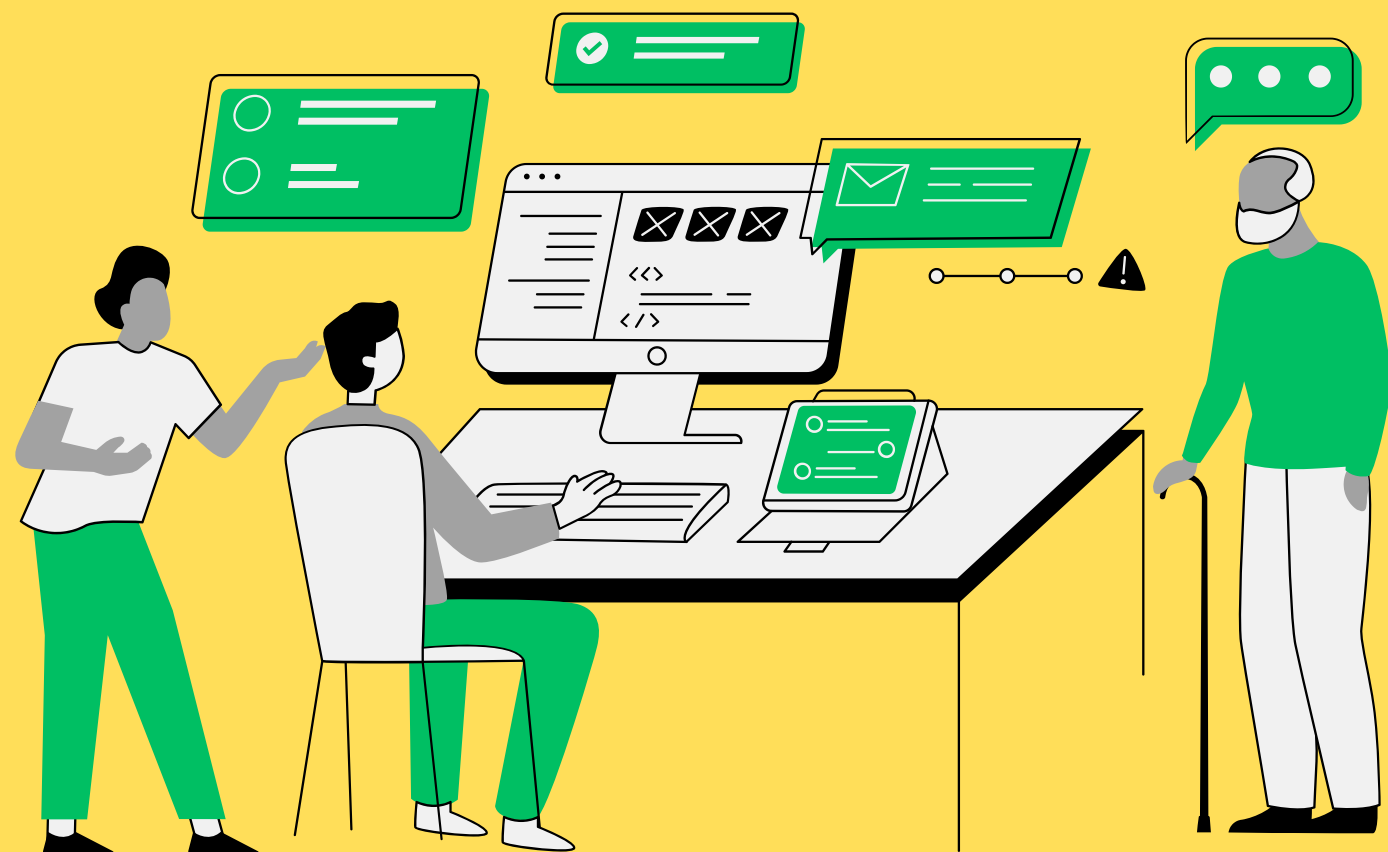
---

- 29** Informer les infirmiers

---

- 30** Nous contacter

# Réunions & assemblées générales



En 2022, les élus de l'URPS ont eu l'occasion de se réunir lors de 4 assemblées générales et 6 réunions de bureau, au cours desquelles nous discutons des orientations à prendre, fixons les objectifs à atteindre et les projets à concrétiser.

En dehors des réunions en présentiel, les élus et la chargée de mission échangent par mails afin de pouvoir avancer rapidement sur les projets et problématiques rencontrées.

## Les Assemblées Générales

Participation des élus de l'URPS Infirmiers à 4 **Assemblées Générales** en 2022.

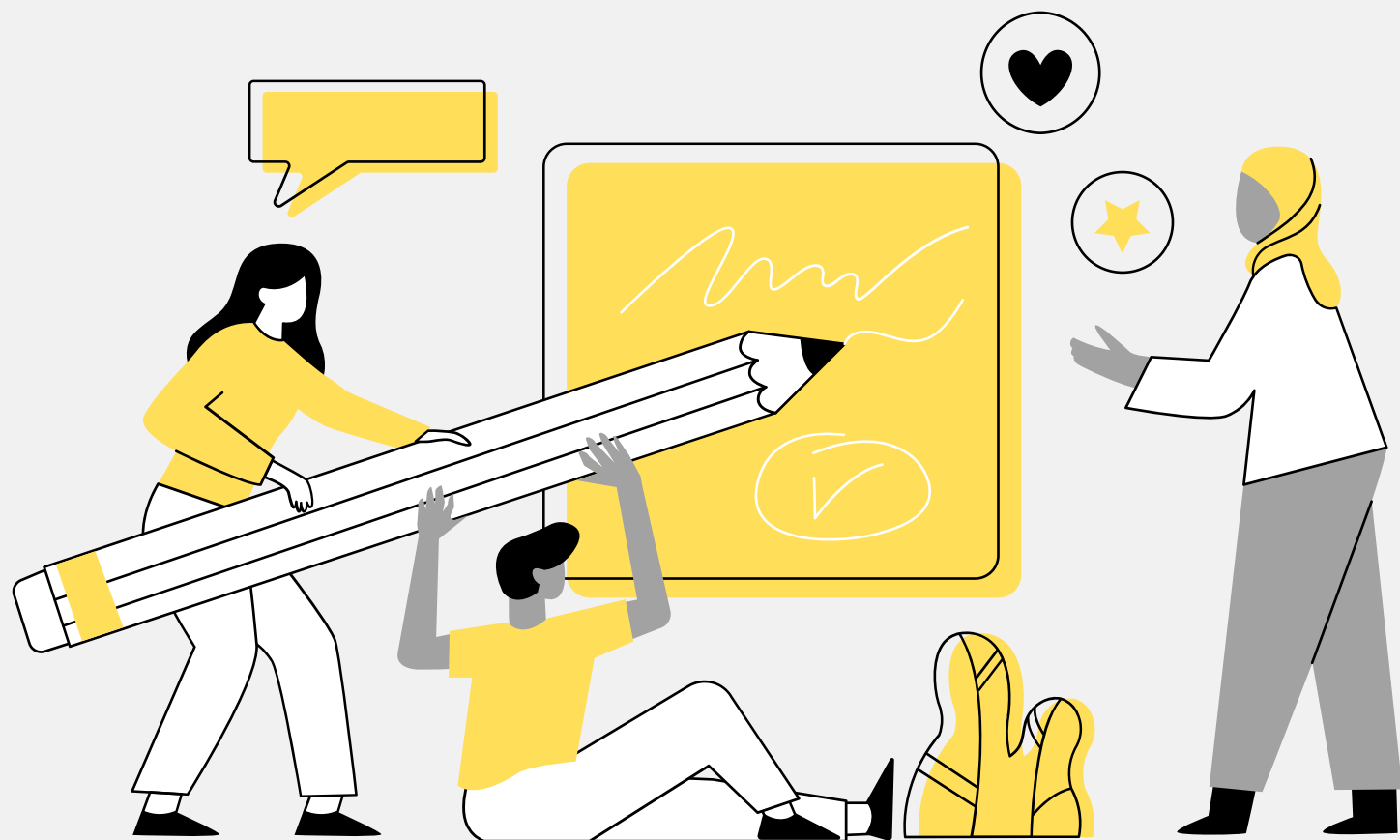
## Les réunions de bureau

Les **membres du bureau se sont réunis 6 fois**, pour faire le point sur l'organisation et l'avancée des projets en cours.



# Groupes de travail

Se réunir pour faire avancer les projets de l'URPS



## Réunions suivi de projets

**62 réunions en binôme Présidente-Chargée de mission** : en présentiel notamment les lundis et les mardis, pour assurer la gestion des projets et le bon fonctionnement de l'URPS.

## Groupes de travail trésorerie et secrétariat

Des groupes de travail "Trésorerie" ont été instaurés depuis 2021 pour faire le point régulièrement sur le budget. Un groupe de travail "Secrétariat" a également été mis en place pour gérer l'agenda, les comptes-rendus et l'archivage des documents.

# Travailler avec l'ARS sur l'amélioration de l'offre de santé régionale





# Les RDV politiques

Ces échanges ont permis de **porter les préoccupations et les besoins spécifiques de notre profession** au plus haut niveau de décision et de **sensibiliser les autorités** compétentes sur les enjeux essentiels liés à la santé dans nos deux îles.

Cette proximité et cette collaboration avec les décideurs ont renforcé notre **influence** et notre capacité à œuvrer en faveur de l'amélioration des conditions de travail, de la **reconnaissance des compétences IDEL** et de **l'accès équitable aux soins** pour tous.

Rencontre avec le Ministère des Outre-Mer et le Directeur Général de l'ARS de La Réunion

- RDV Directrice de Cabinet du Préfet Mayotte (Sécurité IDEL)
- 21/06 - Rencontre DG ARS La Réunion, M. Gerard Cotellon

- Rencontre Président de CME du CHOR, Dr Berny
- Rencontre Ministre, Madame A. Firmin Le Bodo
- Rencontre Président CME du GHER, Dr V. Appavoupoullé
- Visio avec la Directrice de cabinet du Ministère des Outre-Mer

**Jan-fév**

**Mai-juin**

**Sept-oct**

**Mar-Avr**

**Juil-août**

**Nov-Déc**

- RDV avec le Directeur Général de l'ARS de Mayotte
- RDV avec le Préfet de Mayotte
- RDV avec le CH de Mayotte (HAD)

Rencontre Préfecture La Réunion, M. Brian Touré

- Rencontre avec le Ministre de la Santé, M. F. Braun à La Réunion
- Rencontre avec le Ministre de la Santé, M. F. Braun à Mayotte

# Conseil National de la Refondation

## 3 réunions avec les ARS de La Réunion et de Mayotte

**Objectif** : Identifier les nouveaux enjeux, améliorer l'accès à la santé pour tous , développer la prévention à tous les âges, renforcer notre système de santé et rendre davantage attractif et accessible.

# Cellules opérationnelles vaccination

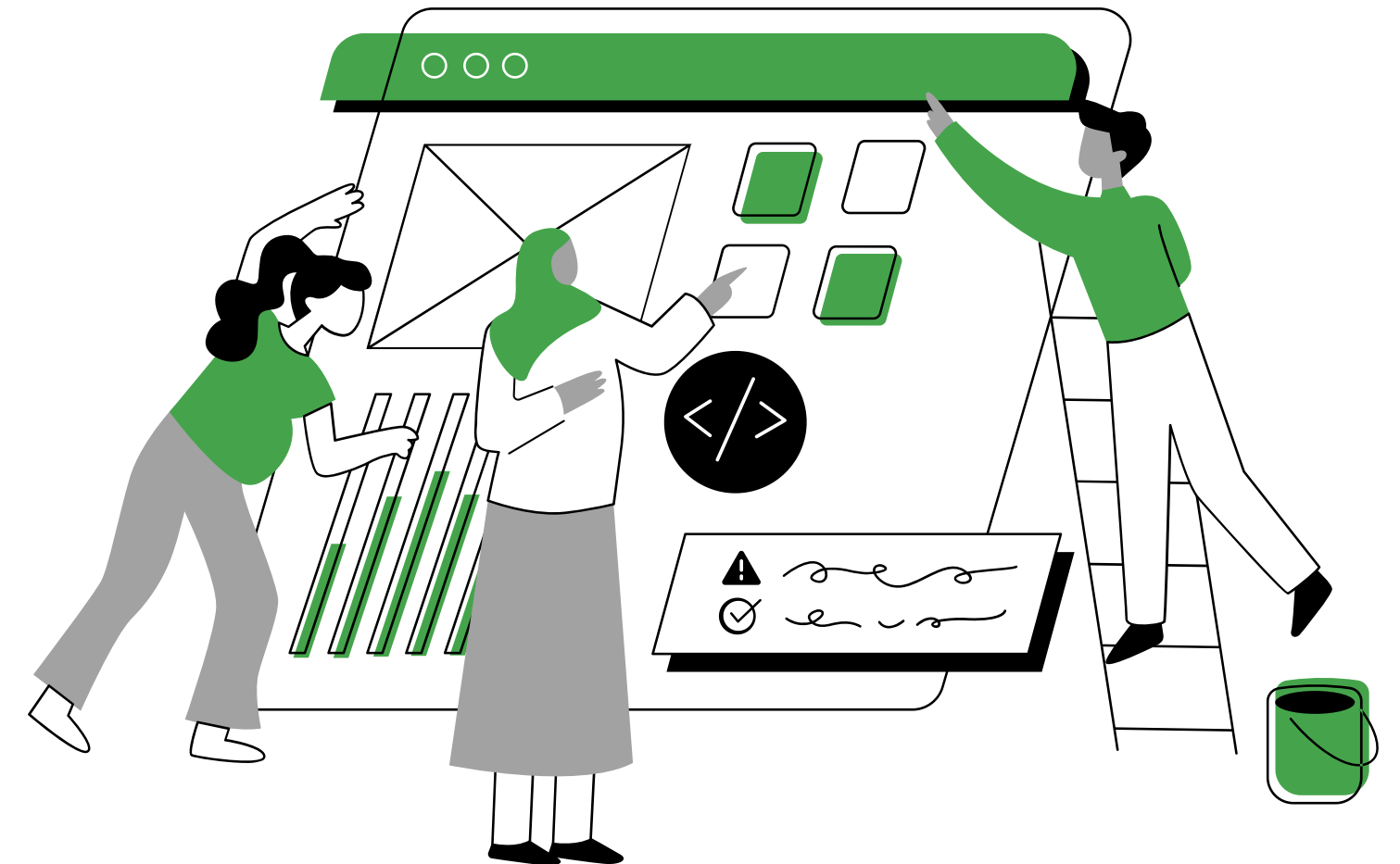
## 3 réunions avec l'ARS de La Réunion

**Objectif** : Mettre en place la vaccination en ville par les infirmiers libéraux en lien avec les établissements et les autres professionnels de santé. Réalisation d'une affiche "vaccination au cabinet" avec l'ARS, la CGSS et URPS Infirmiers, pharmaciens et médecins.

# Concertations stratégiques

## 1 réunion avec l'ARS Réunion

**Objectif** : Travailler sur la vaccination.

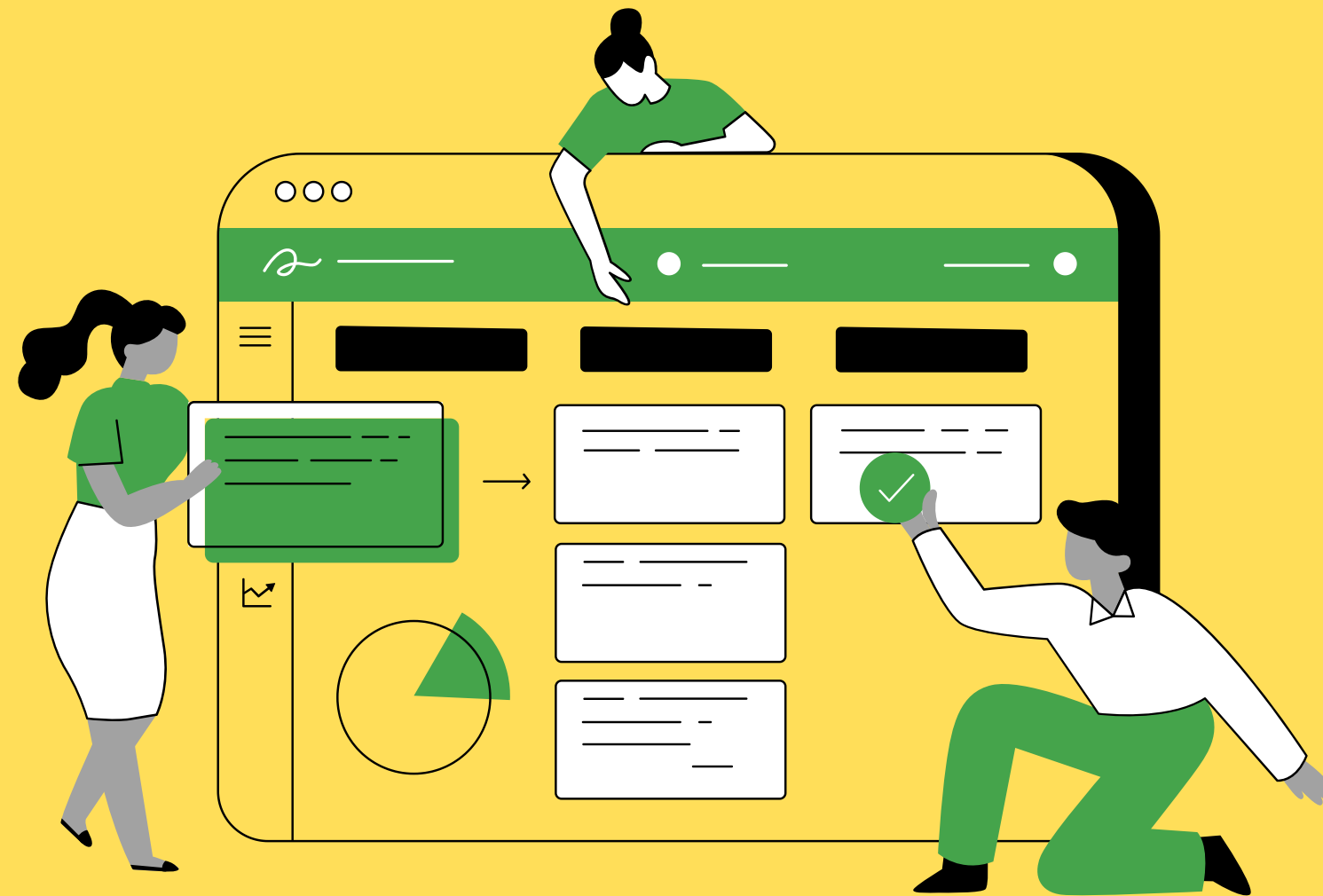




# Contribuer à l'organisation de l'offre régionale de santé

## Travail sur le PRS Cancer

Le Projet Régional de santé 2018-2028 fait l'objet d'un suivi entre l'ARS et les différents partenaires afin d'assurer la visibilité des **actions menées** et de leurs **résultats**. L'objectif était de relancer le dépistage précoce des cancers à La Réunion.



## La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)

La CRSA est l'instance régionale de concertation sur les **problématiques de santé** et notamment le **zonage** des PS. C'est un lieu d'expression et de propositions ouvert aux acteurs de la santé, aux élus et aux représentants des usagers désignés à cet effet.

# Un dispositif unique d'appui aux professionnels

**pour la gestion des parcours de santé complexes**

## OIIS

### Océan Indien Innovation Santé

Contribuer avec OIIS à améliorer la gestion des parcours de santé complexes avec l'aide des nouvelles technologies et en apportant un appui aux professionnels de santé.

OIIS regroupe la PTA 974, la MAIA, le Réseau Pédiatrique 974, RéuCare et ETP La Réunion.

Anne-Laure ALBISETTI a été élue Présidente le 28/09/21 jusqu'au 30/06/22.

---

**6 réunions**

## DAC - ETAP Santé

### Dispositif d'Appui à la Coordination

Participer à la construction du DAC, dispositif cadré nationalement pour une déclinaison dans chaque département. Il a pour objectif de venir en appui aux PS, du social et médico-social faisant face à des situations complexes liées notamment à des personnes cumulant diverses difficultés. La dimension ETP est ajoutée à La Réunion. Le DAC à La Réunion est nommé "ETAP Santé" pour "Education Thérapeutique Autour du Patient".

Elise GAGNET a été élue Présidente d'ETAP Santé en décembre 2021 avec effectivité au 1/07/22, date de la fusion-absorption d'OIIS par le DAC.

---

**38 réunions**

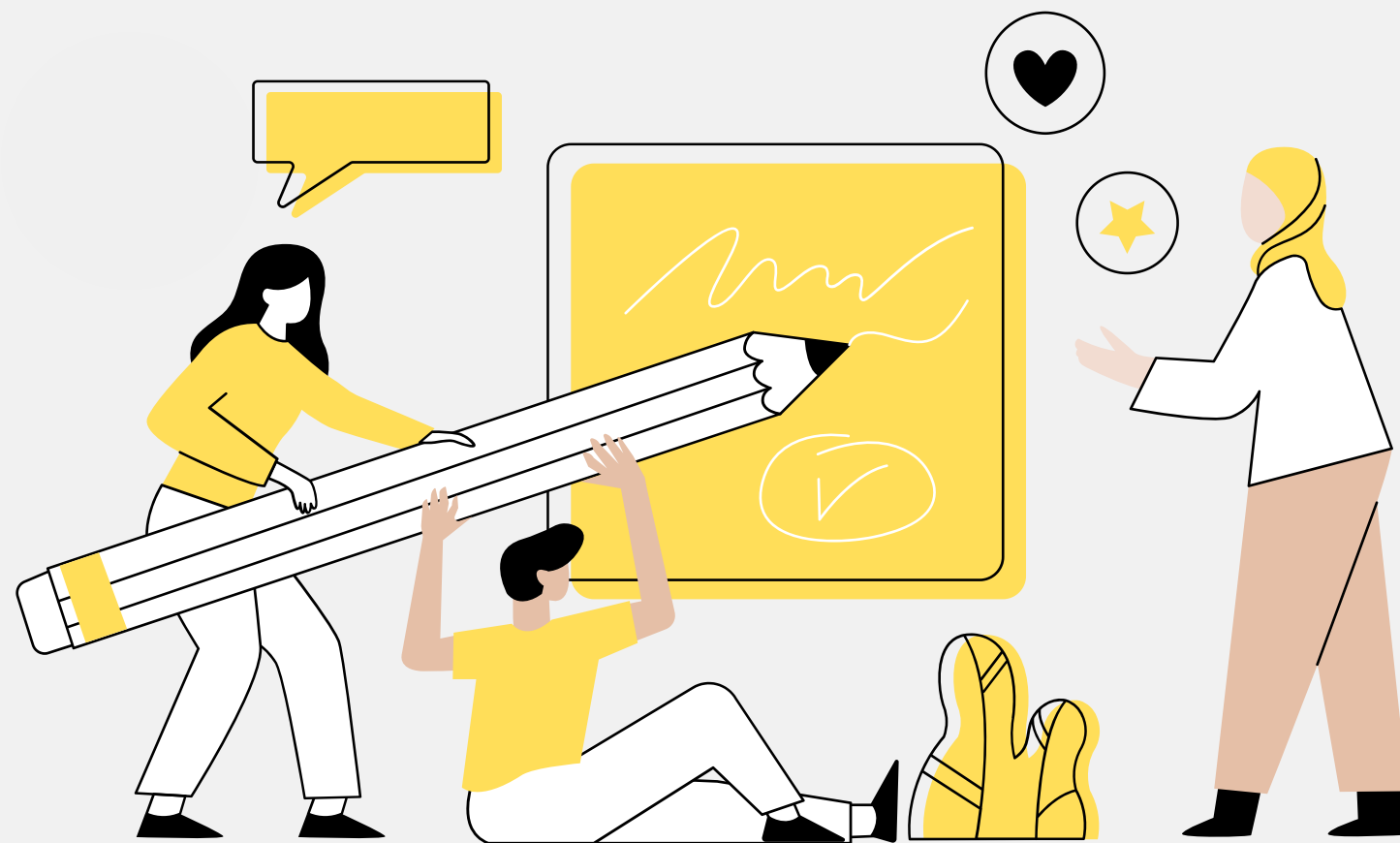
# Appui à l'exercice professionnel des IDEL sur nos territoires





# Réalisation de fiches

à destination des IDEL

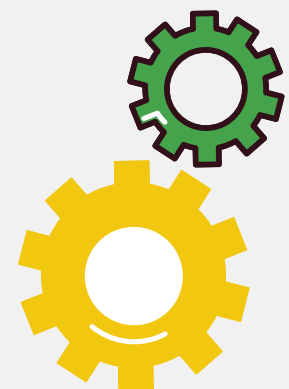


**Synthétiser les nouvelles informations et en faciliter l'acquisition grâce à des visuels**

- Fiche récapitulative des actes liés au Covid (mise à jour au fil du temps)
- Fiche de repérage et de prise en charge des victimes de violence
- Fiche de prise en charge et d'orientation des victimes de violence
- Arbre décisionnel sur l'orientation des victimes de violences en fonction de la gravité (en interpro avec RePeRe, ORVIFF, CHU, CPTS, URPS)
- Affiche "vaccination au cabinet" (en collaboration CGSS, ARS, URPS Infirmiers, médecins et pharmaciens)
- Logigramme vaccination covid du dispositif aller vers les + 80 ans et les personnes en situation de mobilité réduite (avec l'ARS et la CGSS)
- Fiche d'amélioration des pratiques en collaboration avec ORISON

**Les fiches en cours d'élaboration :**

- Travail sur une fiche sur les Accidents d'Exposition au Sang (AES)
- Travail sur une fiche sur la circulation des IDEL
- Fiche vaccination suite à la modification du décret IDE.



## LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES QUELLE DEMARCHE ? VERS QUI ORIENTER ? QUI CONTACTER ?

La rédaction de l'attestation décrivant les lésions physiques et/ou les troubles psychiques ne se substitue pas au signalement au Procureur de la République.

Les professionnels de santé peuvent faire un signalement au Procureur de la République, sans l'accord de la victime (loi du 30/07/2020).

Ces trois conditions cumulatives doivent être réunies :

- danger immédiat pour la vie de la victime ;
- la victime n'est pas en mesure de se protéger en raison de la contrainte morale résultant de l'emprise exercée par l'auteur des violences ;
- le professionnel de santé s'est efforcé d'obtenir l'accord de la victime.

Le professionnel de santé qui n'obtient pas l'accord de la victime pour réaliser un signalement, doit l'informer de sa démarche afin qu'elle puisse prendre ses dispositions.



Consulter le modèle de signalement au Procureur



Lorsqu'il est sollicité, l'infirmier ne peut pas se soustraire à une demande d'établissement d'attestation émanant d'une victime (art. R.4312-23 du CSP).

Une lecture de l'attestation doit être faite à la victime. L'infirmier lui remet l'original de l'attestation. L'infirmier conserve un double dans le dossier. L'attestation doit être rédigée de manière lisible, précise et sans terme technique ni abréviation.



Orienter la victime vers une **Unité Médico-Judiciaire (UMJ)** pour quelle puisse obtenir un certificat d'ITT attestant des lésions physiques et/ou des troubles psychologiques. Vous pouvez également contacter l'UMJ pour obtenir des conseils et informations, du lundi au vendredi de 08h30 à 17h30.

**UMJ CHU NORD**  
Adultes : 0262 90 57 41  
Enfants : 0262 90 57 20

**UMJ CHU SUD**  
0262 35 92 00



Les intervenants sociaux exerçant en commissariat ou gendarmerie (ISCG), accueillent, conseillent et orientent les victimes de violences intrafamiliales vers les structures et/ou associations, en capacité de les accompagner dans la durée. L'ISCG peut recevoir toute victime qui en fait la demande.

**EST**  
• St Benoit, Ste Anne, Ste Rose, Plaine des Palmistes, Bras Panon : 0692 76 18 54  
• St André : 0692 88 33 80

**OUEST**  
• Plateau Caillou, La Saline, Trois Bassins, St Leu, Piton St Leu : 0692 64 68 11  
• La Possession, Bois de Nèfles, St Paul, St Gilles les Bains : 0693 22 68 04  
• Le Port : 0693 04 23 52

**SUD**  
• St Pierre centre : 0692 48 35 25  
• Ravine des Cabris, Ligne des Bambous, Ligne Paradis, Bois d'Olive : 0692 81 04 12  
• St Louis, Etang Salé, Cilaos, Entre-Deux, Les Avirons : 0692 59 90 49  
• Le Tampon, Plaine des Cafres : 0692 64 68 83  
• St Joseph, St Philippe, Petite île : 0692 59 29 42

**NORD**  
• St Denis : 0692 55 78 02  
• Ste Marie, Ste Suzanne, Salazie : 0692 13 10 84

Inviter la victime à appeler le **3919**, n° gratuit, anonyme, disponible 24/24h et 7/7j, non repérable sur les factures et les téléphones : écoute, renseignements et conseils.

N°d'écoute et d'information



39 19 Violences Femmes info

0 800 05 95 95 SOS Viols Femmes information

119 Allô enfance en danger

N°urgence



- 17 Police/Gendarmerie
- 15 SAMU
- 18 Pompiers
- 115 Hébergement d'urgence
- 114 Alerte SMS à la police ou à la gendarmerie



## LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES REPÉRAGE ET PRISE EN CHARGE

En tant que soignants, vous pouvez être confrontés à des faits de violences intra familiales durant votre exercice et à domicile.

Quels signes peuvent vous alerter ?

- Blessures fréquentes
- Attitude introvertie : annulation répétée de RDV, conjoint omniprésent...
- Expression de peur et/ou d'insécurité
- Perte de l'estime de soi, honte, culpabilité...
- Déni
- Idées suicidaires...



Impact sur la santé



**Physique** : fracture, brûlure, strangulation, hématomes, dents cassées...

**Psychologique** : conduites addictives, dépression, insomnie, cauchemars...

**Sexuelle** : troubles menstruels, infections, troubles urinaires, IVG, VIH, IST...

Les différentes formes de violence



Les violences conjugales définissent toutes les agressions au sein d'un couple (marié, en union libre ou séparé) et peuvent concerner les deux genres.

- **Verbale** : insultes, menaces
- **Psychologique** : intimidation, humiliation, dévalorisation, chantage...
- **Economique** : privation de moyens, de biens, de papiers
- **Sociale** : isolement, séquestration, interdiction travailler, cyberharcèlement
- **Physique** : coups, sévices, strangulation
- **Sexuelle** : harcèlement, agression, viol

Être à l'écoute. Poser systématiquement la question



Certaines situations sont susceptibles d'augmenter le risque : grossesse, rupture, chômage, addictions, handicap, isolement, dépression...

La meilleure des questions est celle que l'on se sent capable de poser. Exemples :

- Avez-vous été victime de violences dans le passé ou actuellement ?
- Avez-vous subi des violences dans l'enfance, au travail, dans votre couple ?
- Comment se comporte votre partenaire avec vous ?

Télécharger le modèle d'attestation clinique infirmière



Consulter la notice explicative de l'attestation clinique

CONDUITE A TENIR FACE A UNE SUSPICION DE VIOLENCES

- Mettre en place un climat de confiance et d'écoute.
- Poser la question des violences et repérer les signes.
- Rassurer la victime : elle n'y est pour rien, l'agresseur est le seul responsable. La loi interdit et sanctionne toutes les violences.
- Ne pas être dans le jugement, rester neutre et ne pas évoquer le sujet en présence d'une autre personne.
- Evaluer les risques encourus pour la femme et les enfants. En cas de danger, alerter les professionnels appropriés (SAMU, pompiers, police ou gendarmerie...) et, si nécessaire, effectuer un signalement au Procureur.
- Informer et orienter la victime vers le réseau de partenaires : Unité Médico-Judiciaire, services sociaux, associations, police ou gendarmerie.
- A la demande de la victime, remplir une attestation clinique infirmière.



# "Les soignants face à la violence"

Un podcast de l'URPS Infirmiers Océan Indien



L'URPS Infirmiers Océan Indien a créé un podcast "Les soignants face à la violence". Tous les deux mois, un nouvel épisode est mis en ligne afin de sensibiliser les soignants au repérage et à la prise en charge des victimes de violences.

## Episode 1 - Tu vas mourir avant tes 30 ans...

Au travers du témoignage d'Anne-Laure, et avec l'aide du Dr Christelle Richauvet médecin formée en victimologie, cet épisode permet d'identifier les mécanismes de la violence et donne des clés aux soignants pour repérer.

## Episode 2 - Révéler les violences

Cet épisode donne la parole à une Intervenant Sociale de Gendarmerie, la Vice-Procureure de St Pierre et l'Ordre National Infirmiers, afin de parler du signalement au procureur, l'accompagnement vers le dépôt de plainte, les mesures de protection de la victime et la rédaction d'une attestation clinique.

## Episode 3 - Le légiste, médecin des victimes vivantes

Cet épisode met en lumière le travail trop peu connu des médecins légistes dans prise en charge des victimes de violences vivantes et dans l'appui aux professionnels de santé. Par ailleurs, des modèles innovants voient le jour en France comme l'Unité de Suivi pour Femmes Vulnérables du Havre.

## Episode 4 - Comprendre, s'en sortir, se reconstruire

Cet épisode traite de l'incidence de l'emprise et des violences sur la santé des victimes. Nous comprendrons l'importance de la prise en charge psychologique et décrivons la posture soignante à adopter face à une victime. Enfin, nous mettons en lumière les moyens qui permettent aux victimes de se réapproprier leur corps, retisser des liens sociaux et se réinsérer professionnellement.

## Episode 5 - Soigner les auteurs pour protéger les victimes

Cet épisode nous aide à comprendre pourquoi la prise en charge des auteurs de violences conjugales est une nécessité pour protéger les victimes et lutter contre la récidive.

## Episode 6 - Mayotte, de la violence à la résilience

Mayotte fait face à une recrudescence des violences et les professionnels de santé sont souvent mis en grande difficulté dans leur exercice. Mais Mayotte, c'est aussi un territoire qui regarde vers l'avenir et où naissent des projets innovants qui laissent entrevoir des jours meilleurs.

## Episode 7 - Silence et souffrance : quand les soignants deviennent victimes de violence

Cet épisode explore les difficultés que les soignants rencontrent lorsqu'ils sont victimes de violence dans leur exercice. Il donne des pistes pour se reconstruire après ces traumatismes et invite les professionnels de santé à porter plainte et à signaler les violences.

## Episode 8 - La grossesse : une période à risque

Nous abordons les violences que peuvent subir les femmes pendant leur grossesse, les conséquences sur leur santé et celle du bébé, ainsi que les moyens de prévention et de prise en charge par les professionnels de santé. Nous parlons également du lien entre la consommation d'alcool pendant la grossesse et les risques associés aux troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale.

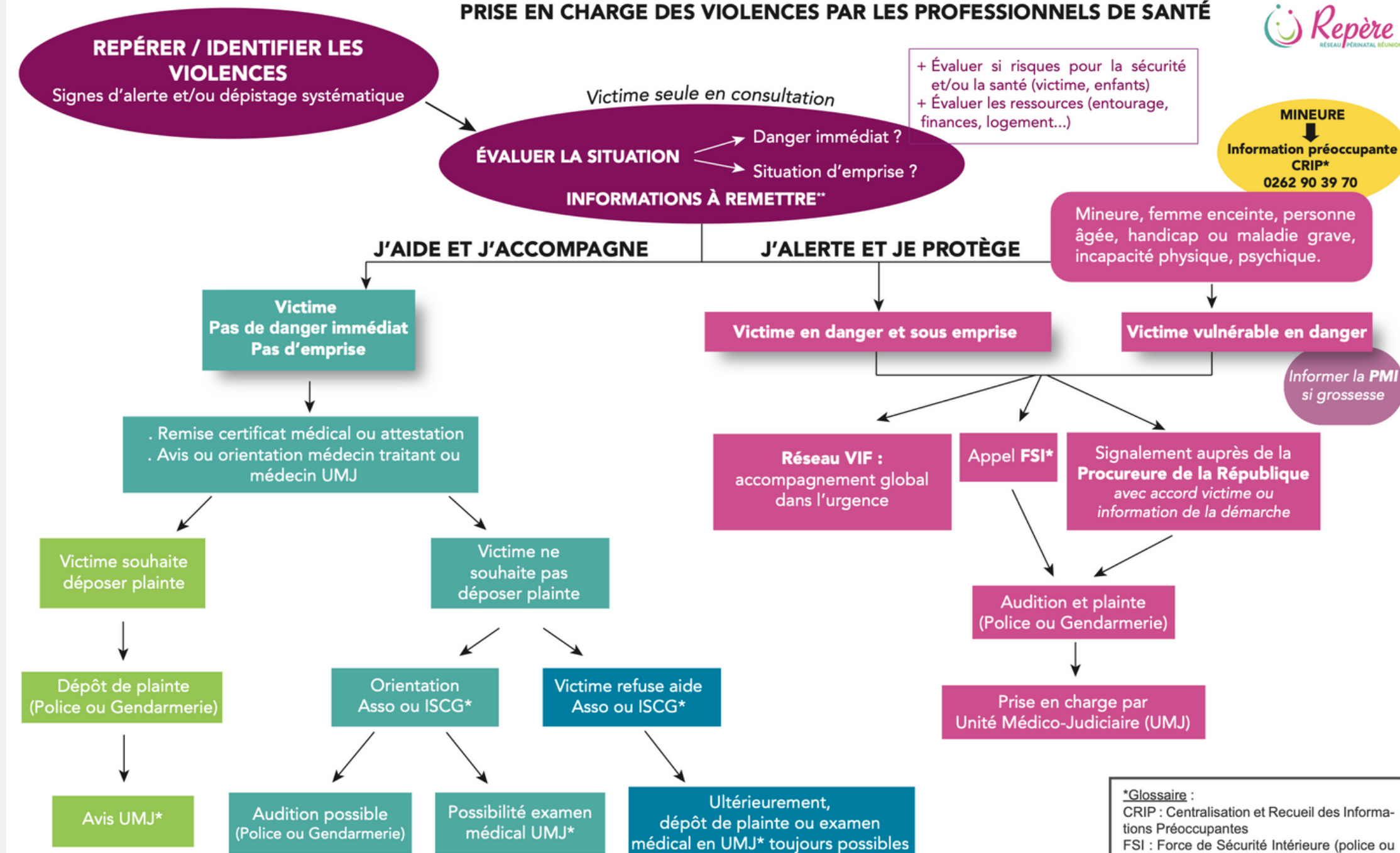
Nous vous invitons à découvrir le podcast sur vos plateformes préférées en scannant le QR code en bas de page :

Site : [urpsinfirmiers-oi.fr](http://urpsinfirmiers-oi.fr)  
 Facebook : [urpsinfirmiersoi](https://www.facebook.com/urpsinfirmiersoi)  
 LinkedIn : URPS Infirmiers Océan Indien  
 Mail : [contacteurpsinfirmiers-oi.fr](mailto:contacteurpsinfirmiers-oi.fr)



# Les fiches

## PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES PAR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ



+ Évaluer si risques pour la sécurité et/ou la santé (victime, enfants)  
 + Évaluer les ressources (entourage, finances, logement...)

MINEURE  
 Information préoccupante CRIP\*  
 0262 90 39 70

Mineure, femme enceinte, personne âgée, handicap ou maladie grave, incapacité physique, psychique.

Informez la PMI si grossesse

**Signalement au PR :** il est conseillé de recueillir l'accord de la victime pour effectuer un signalement ; sans accord obtenu, informer la victime qu'un signalement va être fait compte tenu de la situation (vulnérabilités, danger imminent, emprise par l'auteur...). La levée du secret professionnel est autorisée si le professionnel de santé estime que la victime n'est pas en mesure de se protéger.  
**\*\*Informations à remettre :** plaquette ORVIF avec les numéros utiles (UMJ, associations, CRIP...), fiche Repère « aide aux victimes », violentomètre...

**\*Glossaire :**  
 CRIP : Centralisation et Recueil des Informations Préoccupantes  
 FSI : Force de Sécurité Intérieure (police ou gendarmerie)  
 ISCG : Intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie  
 PR : Procureur de la République  
 UMJ : Unité Médico-Judiciaire  
 VIF : Violences Intra-Familiales



## MESURES DÉROGATOIRES EN COURS

- ✗ Autorisation d'exercer en **simultané** avec les remplaçants (fin au 31/12/22)
- ✗ Dérogation IK : principe du « **professionnel le plus proche** » (fin au 31/12/22)
- ✓ Séance de surveillance covid par un infirmier à domicile (AMI 5.8 + MCI)
- ✗ VDSI/visite d'appui à l'isolement (AMI 5,6 + MCI/foyer) (fin au 31/01/23)
- ✓ Majoration en sus des actes infirmiers chroniques pour les patients COVID +, pendant 10j à compter du test positif (dans les DOM = AMI 1.58 ou AIS 1.93 / en métropole = AMI 1.65 et AIS 1.96)
- ✓ Exo 3 pour tous les actes de vaccination.
- ✗ Indemnité forfaitaire de déplacement de 0,04€ (fin au 31/12/22)

## RECAPITULATIF DES COTATIONS LIEES A L'ÉPIDÉMIE DE COVID19

### FACTURATION DES TESTS

#### Tests RT-PCR

- En cabinet : AMI 1,9
- A domicile : AMI 4,2

#### Tests antigéniques

- En cabinet : AMI 4,9
  - A domicile : AMI 7,3
  - TAG nasal (enfant de moins de 12 ans, 2nde intention) : AMI 3,6
- Pour le dépistage des enfants de moins de 7 ans : MIE non applicable

"EXO DIV" PCR et antigénique uniquement pour : ALD, 65 ans et +, mineurs, professionnels de santé et leurs employés (sur justificatif).

#### Tests salivaires

- En cabinet : AMI 1,9
- A domicile : AMI 2,6 + IFD

### FACTURATION VACCINATION

Se cumule à taux plein avec un autre acte. Prise en charge à 100% par l'AM avec la lettre clé INJ.

- INJ(A) Prescription et vérification de l'éligibilité par un pharmacien ou médecin : 6,30€
- INJ(B) Prescription et vaccination : 7,80€
- INJ (B1) Prescription et vaccination + TROD (1ère injection) : 10,30€
- INJ(C) Vaccination à domicile : 14,15€
- INJ (C1) Vaccination à domicile + TROD (1ère injection) : 16,65€

Majoration de 0,30€ dans les régions et départements d'Outre-mer.

Vaccination des enfants : cumul possible avec la majoration MIE soit + 3,15€

Le délai de 15 min après une dose de rappel n'est plus nécessaire pour certains publics. Pour en savoir plus, consultez le [DGS-Urgent n°2022\\_04](#)

MIS à JOUR LE 3/03/23



SE VACCINER, SE PROTÉGER



**Vous êtes concerné par l'une de ces maladies, vous pouvez vous faire vacciner ICI !**

Hypertension  
CANCER **DIABETE**  
Insuffisance respiratoire  
Insuffisance cardiaque  
**BPCO Obésité**  
Dialyse

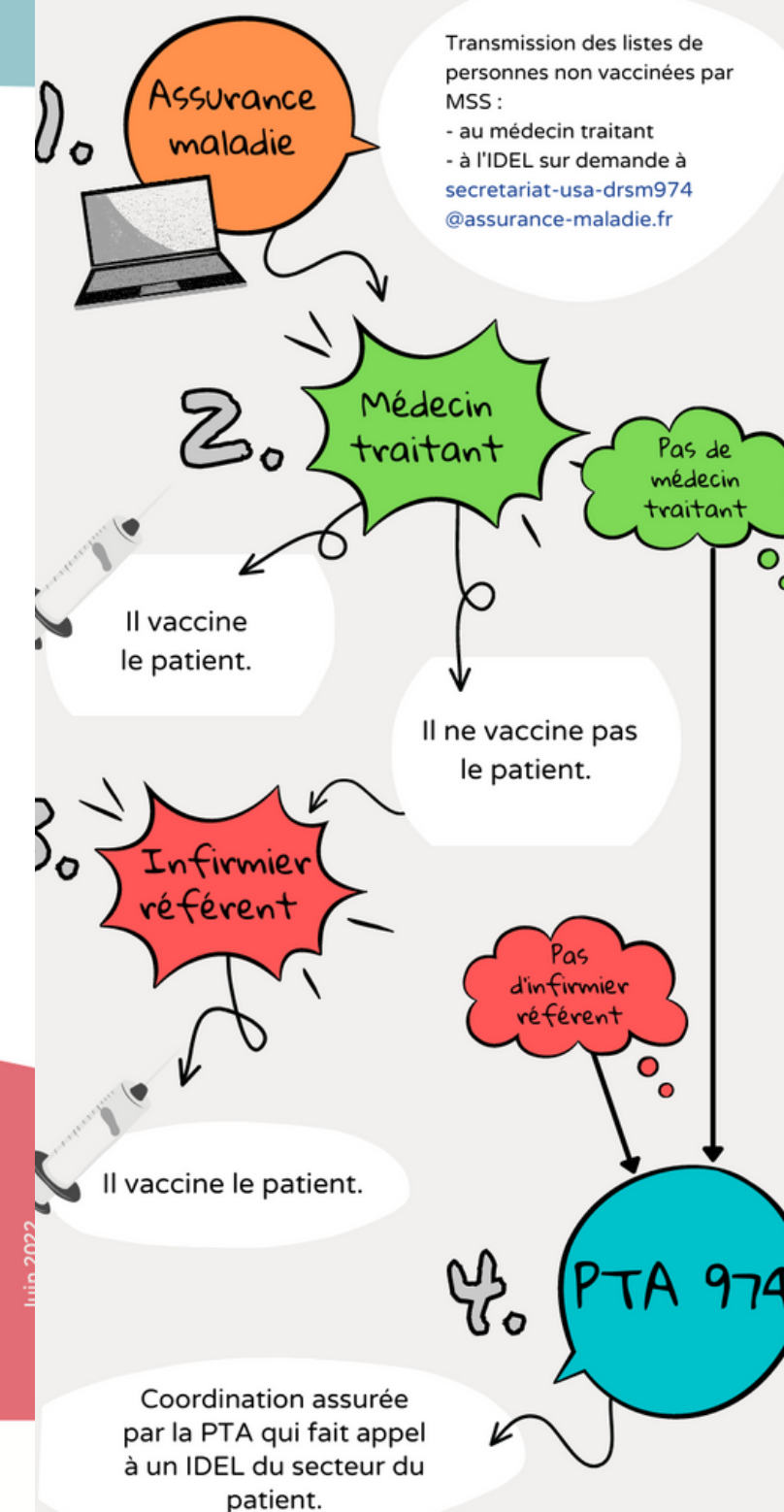
**N'ATTENDEZ-PLUS!**

**Protégez-vous, faites-vous vacciner chez votre médecin, infirmier ou pharmacien!**

Pour plus d'informations rendez-vous sur : [www.lareunion.ars.sante.fr](http://www.lareunion.ars.sante.fr)

## Vaccination des + 80 ans

Dispositif de vaccination pour aller vers les + 80 ans et les personnes en situation de mobilité réduite



Tél. : 0800 444 974



# Fiche de signalement d'un événement porteur d'amélioration

Ce support vous permet de signaler les erreurs, anomalies, dysfonctionnements, ... qui font les événements indésirables.

L'attendu est la description des faits, et rien que des faits, sans porter de jugement, sans donner l'identité des personnes, seulement leur qualité.

Son exploitation permettra de rechercher des solutions pratiques pour éviter la récurrence d'un tel événement ou réduire la gravité de ses conséquences.

\* Obligatoire

## 1ère partie : les données administratives

### 1. Date du signalement \*

Entrez la date (dd/MM/yyyy)



### 2. Le signalant (IDEL) \*

Prénom, NOM, @, numéro de mobile

Entrez votre réponse

### 3. Lieu de survenue de l'événement \*

**Contribuer à  
l'organisation de  
l'exercice coordonné  
et favoriser  
l'interprofessionnalité**





# Tip@santé

**Se réunir entre URPS des professions de santé de La Réunion pour avancer ensemble sur des projets d'inter-professionnalité et apporter à des réponses communes aux problématiques rencontrées.**

**L'URPS Infirmiers OI participe aux réunions, bureau, conseils d'administration et assemblées générales. Un appui est apporté, via Tip@santé, à l'exercice coordonné (CPTS).**

**Tip@santé porte le dispositif Lib'Sans Tabac et le coordonne sur le terrain.**

**5 réunions**



# Maison de Soins Libérale

**Les infirmiers libéraux interviennent en binôme avec les médecins de ville dans une structure adossée au CHOR à St Paul.**

**Cette initiative vise à assurer les soins non programmés, tout en limitant la saturation des services d'urgences. Ce projet démontre la capacité de collaboration entre les infirmiers libéraux et les médecins pour garantir une prise en charge optimale des patients en réduisant leur anxiété puis en les replaçant dans un parcours de soins. Ce dispositif a été retenu dans le cadre d'un financement IPEP (art. 51).**

**Participation aux COPIL de la MSL. Projection de reprise du portage du projet par la CPTS Ouest.**

**2 réunions**



# Gecoplaies

**Gecoplaies est une association créée en 2015 par les médecins et les infirmiers afin de monter un art. 51 dédié aux plaies complexes.**

**Une application mobile créée et mise à disposition des professionnels de santé dans le but de solliciter une expertise dans la prise en charge de plaies chroniques complexes par des médecins et infirmiers titulaires d'un DU Plaies et cicatrisation.**

**L'URPS Infirmiers OI a été auditionnée par l'IGAS afin de participer à l'évaluation de l'article 51 créé pour l'expérimentation Gecoplaies.**

**Participation à l'Assemblée Générale.**

**Fin du dispositif au 1/07/23 et dissolution de l'association.**

**2 réunions**





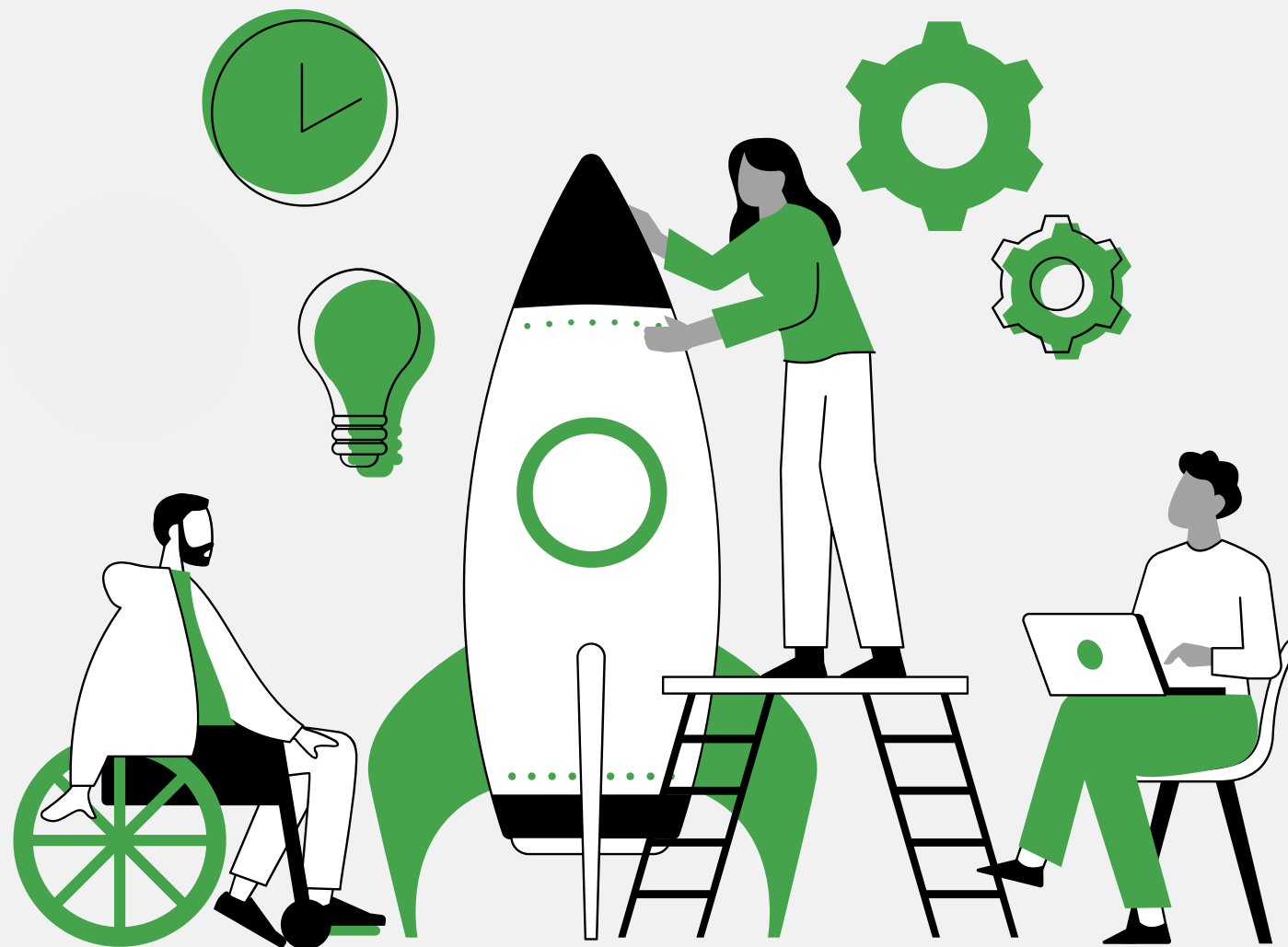
# Les CPTS

**S'organiser sur notre territoire pour répondre aux besoins de santé spécifiques de la population.**

Au total, 6 CPTS ont été créées à **La Réunion** avec l'appui de Tip@santé. Elles ont toutes signé leurs ACI afin de développer leurs projets de santé.

- CPTS Grand Sud : St Joseph, St Philippe et Petite-Île.
- CPTS Est Vanille : Ste Suzanne, St André, St Benoît, Salazie, Plaine des Palmistes et Ste Rose.
- CPTS Ouest : La Possession, Le Port, St Paul et Trois Bassin.
- CPTS Nord : Ste Marie et St Denis.
- CPTS Australe : St Pierre, Le Tampon et Entre-Deux.
- CPTS RéSO : St Louis, St Leu, Etang Salé, Les Avirons et Cilaos.

Deux CPTS sont en cours de construction à **Mayotte** (Sud et Mamoudzou).



# Lien entre les URPS OI

**Rencontre avec URPRS Médecins, URPS Pharmaciens et URPS Kinésithérapeutes.**

Rencontres avec l'URPS Masseurs-Kinésithérapeute, URPS pharmaciens et l'URPS Médecins, afin de renforcer la collaboration interprofessionnelle et favoriser l'échange d'expertises. Ces rencontres ont permis de discuter des défis communs auxquels sont confrontés nos professions respectives et d'explorer des pistes de solutions innovantes.

L'URPS Infirmiers a été sollicitée par l'URPS MK pour une intervention sur les VIF au cours de leur congrès du 29/09.

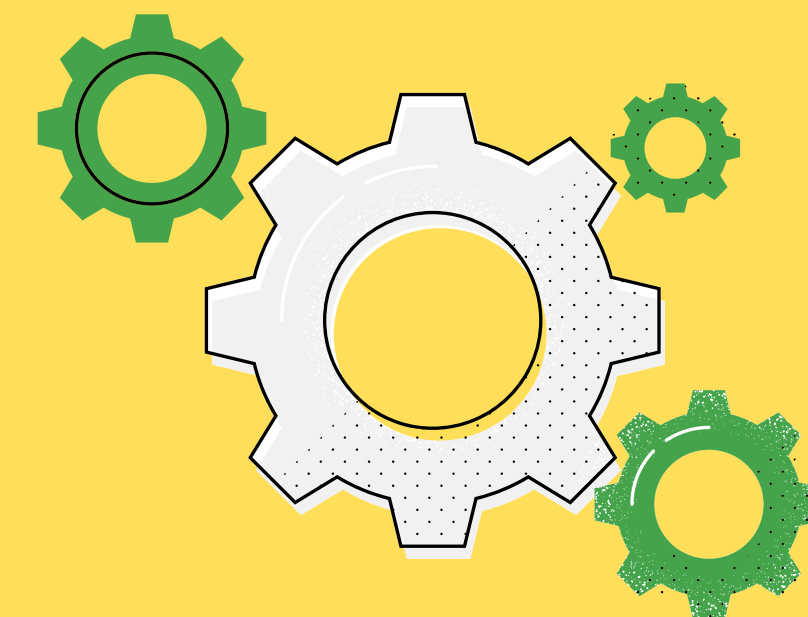
L'URPS Infirmiers travaille avec l'URPS Médecins et Pharmaciens, avec la DRSM sur l'amélioration des pratiques et la facilitation de l'exercice professionnel. Un travail a été amorcé sur la déshydratation des personnes âgées afin d'éviter les hospitalisations pour ce motif.

**4 réunions**



# Améliorer la qualité des soins

Travail avec les partenaires régionaux



## SAOME

### Santé Addiction Outre-mer

Soutenir et travailler avec le réseau SAOME pour promouvoir la santé par la prévention, la réduction des risques et des dommages, l'accompagnement et la recherche dans le **champ des usages et addictions**.

Participer aux Conseil d'administrations et aux groupes de travail ainsi qu'au Colloque Santé Addictions.

---

3 réunions

## ORISON

### Qualité & sécurité des soins

Soutenir et travailler avec ORISON pour promouvoir et accompagner une dynamique d'**amélioration de la qualité des soins et de la sécurité** des patients.

Participer aux réunions de bureau, conseils d'administration et assemblées générales.  
Création d'une fiche d'amélioration des pratiques (astreintes en EHPAD).

---

14 réunions

## CGSS/DRSM/ GCS TESIS

### Faire le lien

Rencontrer les partenaires pour trouver des solutions aux **problématiques** rencontrées par les infirmiers libéraux dans le **cadre de leur exercice**.

---

1 réunion à la DRSM, 1 réunion avec le Conseil Interdépartemental de l'Ordre Infirmiers La Réunion-Mayotte et temps d'échange réguliers avec le GRADES - GCS Tesis pour répondre aux besoins des IDEL en e-santé.

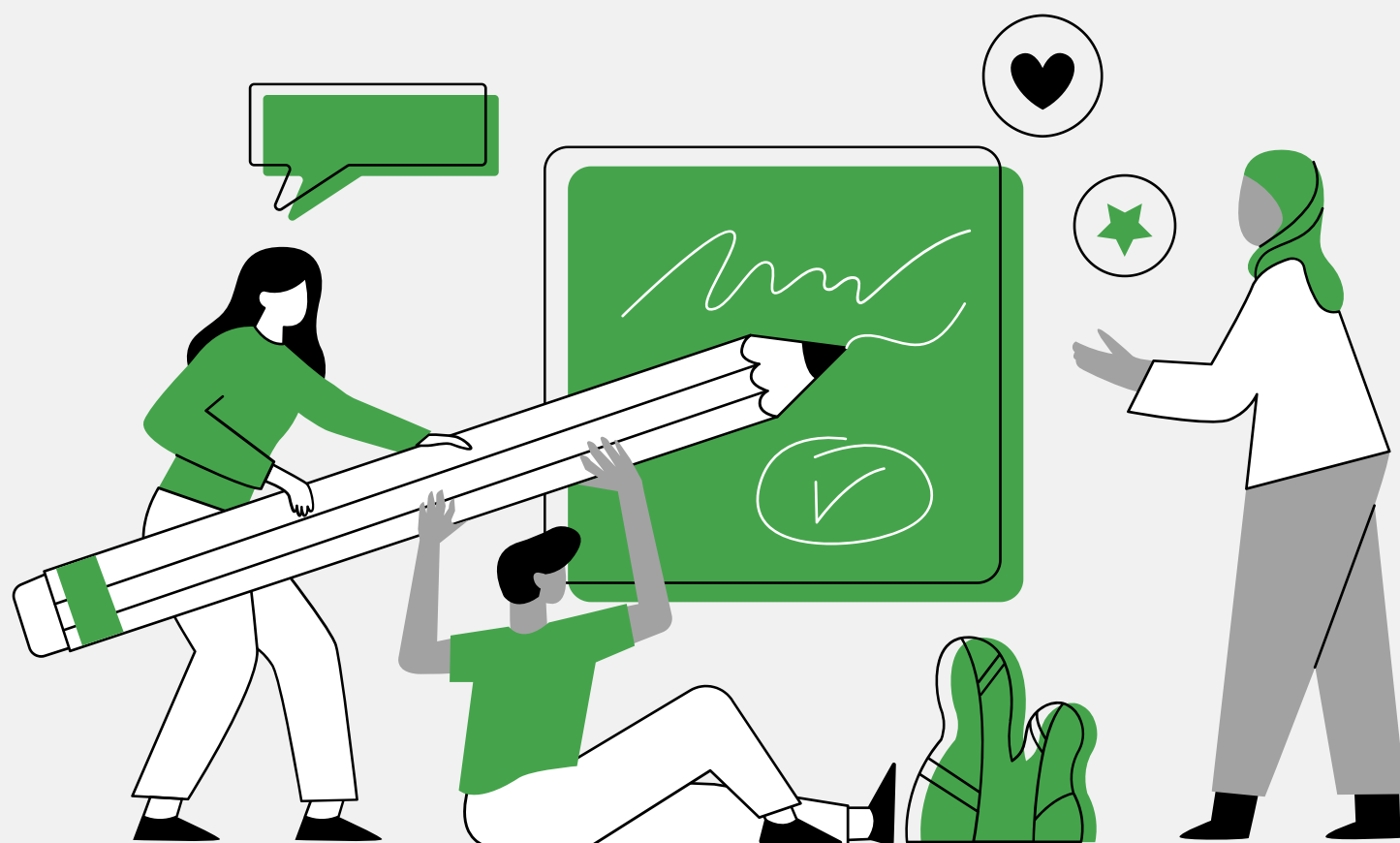


**Mettre en place des  
projets dans le domaine  
des soins, de la  
prévention, de la  
promotion de la santé, de  
la veille sanitaire...**



# Astreintes de nuit en EHPAD

Astreintes infirmières de nuit en EHPAD de l'Ouest de La Réunion



L'URPS Infirmiers OI, en partenariat avec **quatre EHPAD de l'Ouest de La Réunion** (EHPAD Fabien Lanave, EHPAD Les Alizés, EPHAD Les Lataniers et EHPAD Marie-Françoise Dupuis), a réalisé un projet d'astreintes infirmières de nuit permettant de **sécuriser la prise en charge des soins non programmés la nuit hors urgences vitales.**

Ce projet a achevé sa 3ème année de fonctionnement. Il a obtenu la satisfaction de l'ensemble des parties prenantes, infirmiers, URPS, EHPAD et résidents.

- En 2022, l'URPS a travaillé avec Orison sur une **fiche d'amélioration des pratiques.**
- Lancement des **ateliers entre infirmiers libéraux d'astreinte et personnels des EHPAD** le 6/09/2022.
- Une réflexion d'**extension du projet** aux Lits Halte Soins Santé portés par la Croix Rouge a été amorcée.

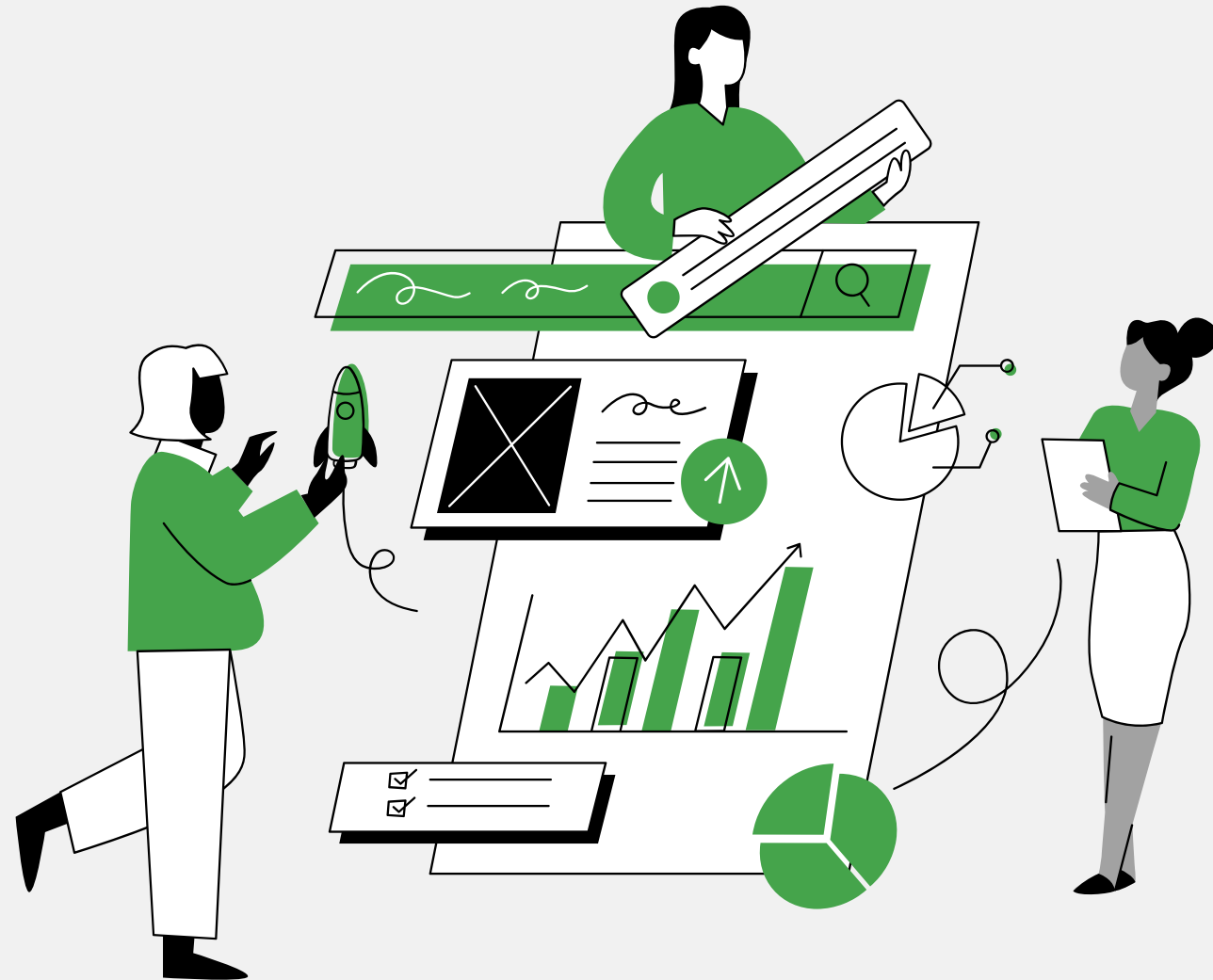
## Organiser des CREX avec les EHPAD

**13 réunions**

# Podcast

## "Les soignants face à la violence"

Disponible sur Soundcloud, Deezer, Spotify, Google Podcast, Podcast Addict, Podcast en santé et YouTube



Un podcast pour donner les clés aux soignants pour repérer, accompagner et orienter les victimes de violences. Un nouvel épisode tous les deux mois !

Six épisodes ont été produits et postés sur les plateformes d'écoute (Soundcloud, Deezer, Spotify, Google Podcast, Podcast Addict, Podcast en santé, Youtube).

- **4 actions de prévention primaire** sur les violences intrafamiliales ont été réalisées auprès de 4 groupes d'étudiants en BTS à Mayotte.
- Plusieurs **fiches** de repérage, un arbre décisionnel et une fiche récapitulative ont été réalisés.
- L'URPS Infirmiers a tissé un vaste **réseau de partenaires** autour de la thématique.
- Rencontre de la **DRDFE** de Mayotte et DRDFE La Réunion.

38 réunions



# Enquête HTA/Diabète



## Une vaste campagne de dépistage du diabète et de l'hypertension artérielle

L'enquête réalisée par l'ARS Mayotte en collaboration avec l'URPS Infirmiers a été une initiative majeure au cours de laquelle nous avons mobiliser **29 infirmiers libéraux** volontaires sur toute l'île. Cette campagne de dépistage du diabète et de l'hypertension artérielle a permis de **dépister 6845 personnes** sur tout le territoire.

Cette campagne s'est déroulée du **13 au 17 septembre 2022**. Elle a été déployée sur tout le territoire mahorais, avec 14 points de dépistage (9 mobiles et 5 fixes) accessibles à la population chaque jour, soit au total 45 lieux de dépistage.

### COFIL, points d'étapes, réunions d'information IDEL

11 réunions

# VIF

## Sensibilisation et formations interpro (2022-2023)



### Sensibiliser les professionnels de santé aux violences intrafamiliales

Organisation d'une journée de sensibilisation des professionnels aux violences intrafamiliales organisée par l'URPS Infirmiers Océan Indien s'est tenue le jeudi 24 novembre 2022 au Bassin Bleu à Villèle.

87 professionnels y ont participé.

#### 4 outils pratiques réalisés :

- Fiche n°1 - Repérage et prise en charge
- Fiche n°2 - Signalement et orientation
- Fiche n°3 - Arbre décisionnel « j'aide et j'accompagne » ou « J'alerte et je protège ».
- Fiche n°4 - Récapitulatif des épisodes du podcast avec QR code pour écoute sur les différentes plateformes.

22 réunions

*En 2023, déploiement de journées de formation interpro pour sensibiliser à la prise en charge des VIF.*





# LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES REPÉRAGE ET PRISE EN CHARGE

En tant que soignants, vous pouvez être confrontés à des faits de violences intra familiales durant votre exercice et à domicile.

## Quels signes peuvent vous alerter ?

- Blessures fréquentes
- Attitude introvertie : annulation répétée de RDV, conjoint omniprésent...
- Expression de peur et/ou d'insécurité
- Perte de l'estime de soi, honte, culpabilité...
- Dénî
- Idées suicidaires...



# LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES QUELLE DEMARCHE ? VERS QUI ORIENTER ? QUI CONTACTER ?

La rédaction de l'attestation décrivant les lésions physiques et/ou les troubles psychiques ne se substitue pas au signalement au Procureur de la République.

Les professionnels de santé peuvent faire un signalement au Procureur de la République, sans l'accord de la victime (loi du 30/07/2020).

Ces trois conditions cumulatives doivent être réunies :

- danger immédiat pour la vie de la victime ;
- la victime n'est pas en mesure de se protéger en raison de la contrainte morale résultant de l'emprise exercée par l'auteur des violences ;
- le professionnel de santé s'est efforcé d'obtenir l'accord de la victime.

Le professionnel de santé qui n'obtient pas l'accord de la victime pour réaliser un signalement, doit l'informer de sa démarche afin qu'elle puisse prendre ses dispositions.



Consulter le modèle de signalement au Procureur



### Impact sur la santé




**Physique** : fracture, brûlure, strangulation, hématomes, dents cassées...

**Psychologique** : conduites addictives, dépression, insomnie, cauchemars...

**Sexuelle** : troubles menstruels, infections, troubles urinaires, IVG, VIH, IST...


### Les différentes formes de violence



Les violences conjugales définissent toutes les agressions au sein d'un couple (marié, en union libre ou séparé) et peuvent concerner les deux genres.

- **Verbale** : insultes, menaces
- **Psychologique** : intimidation, humiliation, dévalorisation, chantage...
- **Economique** : privation de moyens, de biens, de papiers
- **Sociale** : isolement, séquestration, interdiction travailler, cyberharcèlement
- **Physique** : coups, sévices, strangulation
- **Sexuelle** : harcèlement, agression, viol

### Être à l'écoute. Poser systématiquement la question



Certaines situations sont susceptibles d'augmenter le risque : grossesse, rupture, chômage, addictions, handicap, isolement, dépression...

**La meilleure des questions est celle que l'on se sent capable de poser. Exemples :**

- Avez-vous été victime de violences dans le passé ou actuellement ?
- Avez-vous subi des violences dans l'enfance, au travail, dans votre couple ?
- Comment se comporte votre partenaire avec vous ?



Lorsqu'il est sollicité, l'infirmier ne peut pas se soustraire à une demande d'établissement d'attestation émanant d'une victime (art. R.4312-23 du CSP). Une lecture de l'attestation doit être faite à la victime. L'infirmier lui remet l'original de l'attestation. L'infirmier conserve un double dans le dossier. L'attestation doit être rédigée de manière lisible, précise et sans terme technique ni abréviation.



Orienter la victime vers une **Unité Médico-Judiciaire (UMJ)** pour quelle puisse obtenir un certificat d'ITT attestant des lésions physiques et/ou des troubles psychologiques. Vous pouvez également contacter l'UMJ pour obtenir des conseils et informations, du lundi au vendredi de 08h30 à 17h30.

- ☎ **UMJ CHU NORD**  
Adultes : 0262 90 57 41  
Enfants : 0262 90 57 20
- ☎ **UMJ CHU SUD**  
0262 35 92 00



Les **intervenants sociaux exerçant en commissariat ou gendarmerie (ISCG)**, accueillent, conseillent et orientent les victimes de violences intrafamiliales vers les structures et/ou associations, en capacité de les accompagner dans la durée. L'ISCG peut recevoir toute victime qui en fait la demande.

- ☎ **EST**
  - St Benoît, Ste Anne, Ste Rose, Plaine des Palmistes, Bras Panon : 0692 76 18 54
  - St André : 0692 88 33 60
- ☎ **QUEST**
  - Plateau Caillou, La Saline, Trois Bassins, St Leu, Piton St Leu : 0692 64 68 11
  - La Possession, Bois de Nefles, St Paul, St Gilles les Bains : 0693 22 68 04
  - Le Port : 0693 04 23 52

- ☎ **SUD**
  - St Pierre centre : 0692 48 35 25
  - Ravine des Cabris, Ligne des Bambous, Ligne Paradis, Bois d'Olive : 0692 61 04 12
  - St Louis, Etang Salé, Cilaos, Entre-Deux, Les Avirons : 0692 59 90 49
  - Le Tampon, Plaine des Cafres : 0692 64 68 83
  - St Joseph, St Philippe, Petite Île : 0692 59 29 42

- ☎ **NORD**
  - St Denis : 0692 55 78 02
  - Ste Marie, Ste Suzanne, Salazie : 0692 13 10 84

Télécharger le modèle d'attestation clinique infirmière



Consulter la notice explicative de l'attestation clinique



## CONDUITE A TENIR FACE A UNE SUSPICION DE VIOLENCES

- Mettre en place un **climat de confiance et d'écoute**.
- **Poser la question des violences et repérer les signes**.
- **Rassurer la victime** : elle n'y est pour rien, l'agresseur est le seul responsable. La loi interdit et sanctionne toutes les violences.
- Ne pas être dans le jugement, rester neutre et ne pas évoquer le sujet en présence d'une autre personne.
- **Evaluer les risques encourus** pour la femme et les enfants. En cas de danger, **alerter** les professionnels appropriés (SAMU, pompiers, police ou gendarmerie...) et, si nécessaire, effectuer un **signalement** au Procureur.
- **Inform**er et **orienter la victime** vers le réseau de partenaires : Unité Médico-Judiciaire, services sociaux, associations, police ou gendarmerie.
- A la demande de la victime, **remplir une attestation clinique infirmière**.

Inviter la victime à appeler le **3919**, n° gratuit, anonyme, disponible **24/24h et 7/7j**, non repérable sur les factures et les téléphones : écoute, renseignements et conseils.

### N°d'écoute et d'information



39 19 Violences Femmes info

0 800 05 95 95 SOS Viols Femmes information

119 Allô enfance en danger

### N°urgence



- 17 Police/Gendarmerie
- 15 SAMU
- 18 Pompiers
- 115 Hébergement d'urgence
- 114 Alerte SMS à la police ou à la gendarmerie



# "Les soignants face à la violence"

Un podcast de l'URPS  
Infirmiers Océan Indien



L'URPS Infirmiers Océan Indien a créé un podcast "Les soignants face à la violence". Tous les deux mois, un nouvel épisode est mis en ligne afin de sensibiliser les soignants au repérage et à la prise en charge des victimes de violences.

#### Episode 1 - Tu vas mourir avant tes 30 ans...

Au travers du témoignage d'Anne-Laure, et avec l'aide du Dr Christelle Richauvet médecin formée en victimologie, cet épisode permet d'**identifier les mécanismes de la violence** et donne des clés aux soignants pour **repérer**.

#### Episode 2 - Révéler les violences

Cet épisode donne la parole à une Intervenante Sociale de Gendarmerie, la Vice-Procureure de St Pierre et l'Ordre National Infirmiers, afin de parler du **signalement** au procureur, l'accompagnement vers le **dépôt de plainte**, les **mesures de protection** de la victime et la **rédaction d'une attestation** clinique.

#### Episode 3 - Le légiste, médecin des victimes vivantes

Cet épisode met en lumière le travail trop peu connu des **médecins légistes** dans prise en charge des victimes de violences vivantes et dans l'**appui aux professionnels de santé**. Par ailleurs, des modèles innovants voient le jour en France comme l'Unité de Suivi pour Femmes Vulnérables du Havre.

#### Episode 4 - Comprendre, s'en sortir, se reconstruire

Cet épisode traite de l'incidence de l'**emprise** et des violences sur la santé des victimes. Nous comprendrons l'importance de la **prise en charge psychologique** et décrivons la **posture soignante** à adopter face à une victime. Enfin, nous mettons en lumière les moyens qui permettent aux victimes de se réapproprier leur corps, retisser des liens sociaux et se réinsérer professionnellement.

#### Episode 5 - Soigner les auteurs pour protéger les victimes

Cet épisode nous aide à comprendre pourquoi la **prise en charge des auteurs de violences conjugales** est une nécessité pour protéger les victimes et lutter contre la récidive.

#### Episode 6 - Mayotte, de la violence à la résilience

Mayotte fait face à une **recrudescence des violences** et les professionnels de santé sont souvent mis en grande difficulté dans leur exercice. Mais Mayotte, c'est aussi un **territoire qui regarde vers l'avenir** et où naissent des projets innovants qui laissent entrevoir des jours meilleurs.

#### Episode 7 - Silence et souffrance : quand les soignants deviennent victimes de violence

Cet épisode explore les difficultés que les soignants rencontrent lorsqu'ils sont **victimes de violence dans leur exercice**. Il donne des pistes pour **se reconstruire après ces traumatismes** et invite les professionnels de santé à **porter plainte** et à **signaler** les violences.

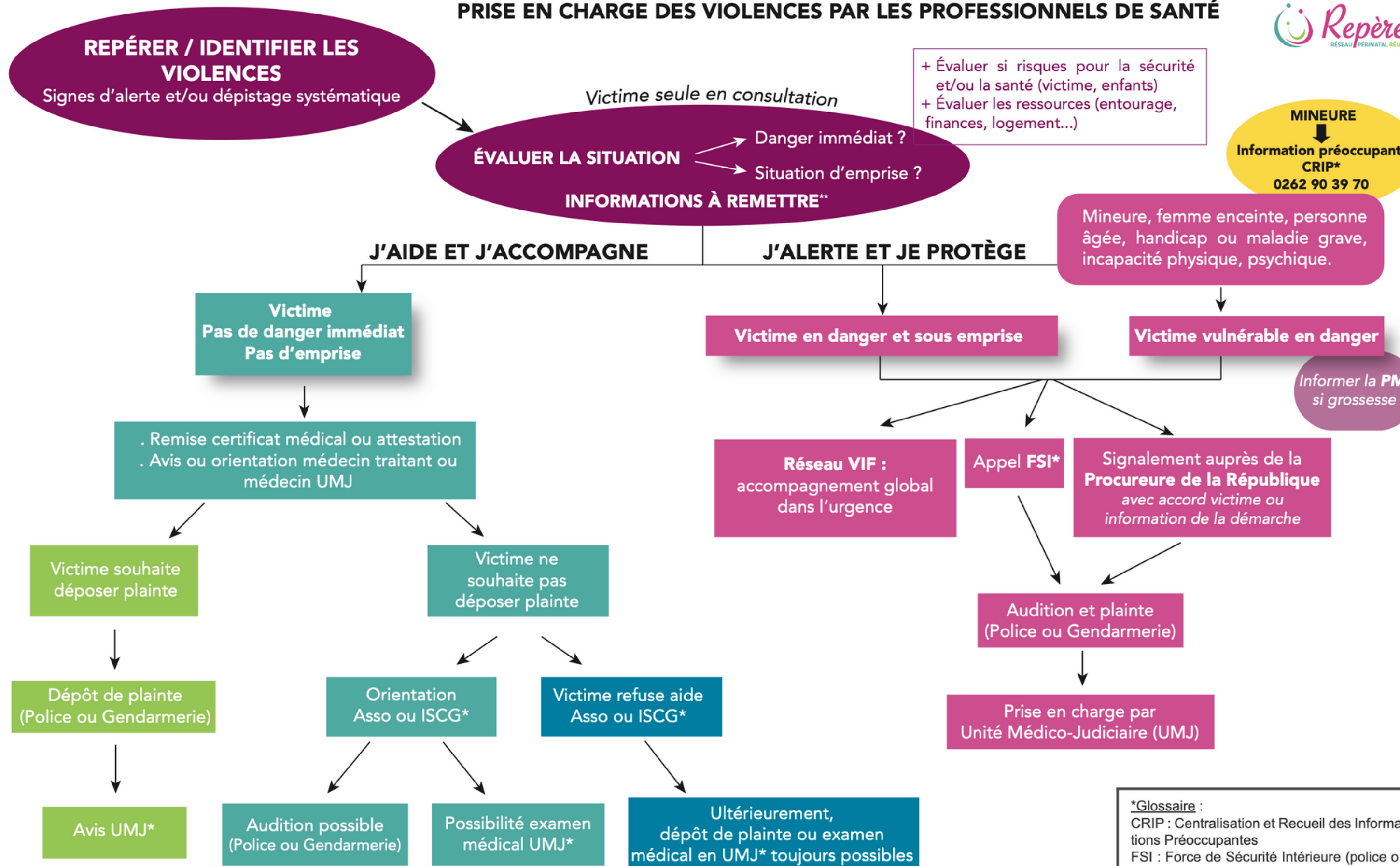
#### Episode 8 - La grossesse : une période à risque

Nous abordons les **violences que peuvent subir les femmes pendant leur grossesse**, les conséquences sur leur santé et celle du bébé, ainsi que les moyens de **prévention** et de **prise en charge** par les professionnels de santé. Nous parlons également du lien entre la consommation d'alcool pendant la grossesse et les risques associés aux **troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale**.

**Nous vous invitons à découvrir le podcast sur vos plateformes préférées en scannant le QR code en bas de page :**



# PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES PAR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ



**Signalement au PR :** il est conseillé de recueillir l'accord de la victime pour effectuer un signalement ; sans accord obtenu, informer la victime qu'un signalement va être fait compte tenu de la situation (vulnérabilités, danger imminent, emprise par l'auteur...). La levée du secret professionnel est autorisée si le professionnel de santé estime que la victime n'est pas en mesure de se protéger.

**\*\*Informations à remettre :** plaquette ORVIFF avec les numéros utiles (UMJ, associations, CRIP...), fiche Repère « aide aux victimes », violentomètre...

**\*Glossaire :**  
 CRIP : Centralisation et Recueil des Informations Préoccupantes  
 FSI : Force de Sécurité Intérieure (police ou gendarmerie)  
 ISCG : Intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie  
 PR : Procureur de la République  
 UMJ : Unité Médico-Judiciaire  
 VIF : Violences Intra-Familiales



- **Poser systématiquement la question des violences.** Affirmer l'interdiction des violences par la loi et la seule responsabilité de l'agresseur.  
Cf fiche mémo sur [www.repere.re](http://www.repere.re) : « **Violences, une approche systématique pour les dépister** »  
Suite à la révélation des violences, rassurer : « je vous crois », « vous n'y êtes pour rien », « l'agresseur est le seul responsable », « la loi interdit et punit les violences », « nous pouvons vous aider »,...
- **Réaliser les soins médicaux**, identifier les répercussions sur la santé physique et mentale de la victime et de ses enfants,
- **Informersur la mécanique des violences, la loi, l'aide existante et orienter** vers des ressources d'aides spécifiques (ISCG, réseau VIF,...)
- **Documenter les violences dans le dossier médical** avec attestation ou certificat médical descriptif remis à la patiente +/- ITT si je suis médecin et formé pour l'évaluer (Il est préférable qu'un certificat médical soit complet et précis plutôt que comportant une ITT approximative : il revient par la suite au médecin légiste saisi de déterminer l'ITT),
- **Proposer un certificat de contre-indication** aux rapports sexuels ou indiquant l'impératif de repos (si grossesse à risque, pathologies...), ou au contraire, l'impératif d'une activité douce chaque jour en extérieur (si privation de circuler librement).
- **Proposer de revoir rapidement la victime** pour poursuivre l'accompagnement et éviter une rupture de parcours.

**UNITÉ DE VICTIMOLOGIE / UMJ**

**CHU Nord** => Unité victimologie (mineurs)  
**0262 90 57 20** ou UMJ (adultes) **0262 90 57 41**

**CHU Sud** => Unité médico-judiciaire (adultes & mineurs) **0262 35 92 00**

**CHOR & GHER** => contacter UMJ du CHU Nord **0262 90 57 41**

**UMJ** = unité médico-judiciaire : intervention à la demande de la victime qui ne veut pas porter plainte ou qui a porté plainte sur réquisition des officiers de police ou gendarmerie.

**INFO PATIENTES**

**Fiche RePère** « Victime de violences ? Ne restez pas seul.e »

**Flyer ORVIF** : coordonnées des acteurs de prise en charge  
[www.orviff.re](http://www.orviff.re)



**39 19** : Violences Femmes Info (24H/24, 7J/7)

**114** par tchat, si impossibilité de parler

Viols femmes informations : **0800 05 95 95**

**ANNUAIRE REPERE**

Les coordonnées régionales utiles (suivi psy, social, spécialistes...)



**SERVICES JUDICIAIRES**

**Pour que la victime signale les violences :**

Commissariat de police ou gendarmerie => contacter directement l'intervenant social en commissariat et gendarmerie (ISCG) qui aidera la victime dans ses démarches même si elle ne souhaite pas porter plainte :

- St Denis : 0692 55 78 02
- St André : 0692 88 33 60
- Ste Marie - Ste Suzanne - Salazie : 0693 13 40 84
- St Benoît - Ste Anne - Sainte Rose | 0692 76 18 54
- La Plaine des Palmistes - Bras Panon
- St Joseph - St Philippe - Petite Île : 0692 59 29 42
- Le Tampon - Plaine des Cafres : 0692 64 68 83
- St Pierre centre : 0692 48 35 25
- Ravine des Cabris - Ligne des Bambous | 0692 61 04 12
- Ligne Paradis - Bois d'Olive
- St Louis - Étang Salé - Cilaos - Entre-Deux - Les Aviron : 0692 59 90 49
- Plateau Caillou - La Saline - Trois Bassins - St Leu - Piton St Leu : 0692 64 68 11
- La Possession - Bois de Nèfles St Paul | 0693 22 68 04
- St Paul centre - St Gilles les Bains
- Le Port : 0693 04 23 52

**Pour que la victime demande une ordonnance de protection :**

Juge aux affaires familiales via le Tribunal Judiciaire TJ (ancien « Tribunal de Grande Instance »)

**Pour que la victime signale son départ du domicile :**

FSI et le juge aux affaires familiales

**Pour faire un signalement judiciaire en tant que professionnel de santé, en cas de danger :**

- Parquet Nord : 0262 40 23 48
- ✉ [ttr.pr.tj-st-denis-de-la-reunion@justice.fr](mailto:ttr.pr.tj-st-denis-de-la-reunion@justice.fr)
- Magistrat d'astreinte 0262 40 24 91
- Parquet Sud : 0262 96 10 84
- ✉ [permanence.pr.tj-st-pierre-de-la-reunion@justice.fr](mailto:permanence.pr.tj-st-pierre-de-la-reunion@justice.fr)
- Magistrat d'astreinte 0262 96 10 84

**CRIP 974** Centralisation et Recueil des Informations Préoccupantes

**Pour les situations de mineurs en danger**

Fiche de recueil d'informations préoccupantes à adresser par mail : [crip.dfe@974.fr](mailto:crip.dfe@974.fr)  
ou courrier : Direction Enfance Famille, service CRIP, 2 rue de la source, 97488 St Denis Cedex.  
Contacts des médecins référents de la Protection de l'enfance : Dr Abrial 0692 97 42 82 / Dr Donz-Fontaine 0692 09 37 05

**En cas de nécessité de protection immédiate,** la transmission écrite doit être doublée d'un appel téléphonique au **Procureur de la République** (TJ Nord 0262 40 23 48 / TJ Sud 0262 96 10 84) et à la **CRIP 974** (0262 90 33 94 ou 0262 90 39 70)

**AIDES SPÉCIALISÉES**

**Grand danger :**

**Réseau VIF** : accompagnement multidisciplinaire ; le professionnel de santé remplit la fiche de saisine du réseau VIF : **0262 96 04 24**

**Aides juridiques :**

**ARAJUFA** : Association réunionnaise pour l'aide juridique aux victimes et leurs familles.  
St Denis 0262 40 22 20 / 0692 77 46 62  
St Pierre 0262 96 10 18 / 0692 21 99 39

**Hébergement en urgence et mise à l'abri : n°115**

+ site [www.repere.re](http://www.repere.re) : onglet « violences » => accès aux documents/mémos, modèles certificats médicaux, de signalement, fiche saisine réseau VIF,...  
+ site : [www.decliviolence.fr](http://www.decliviolence.fr)

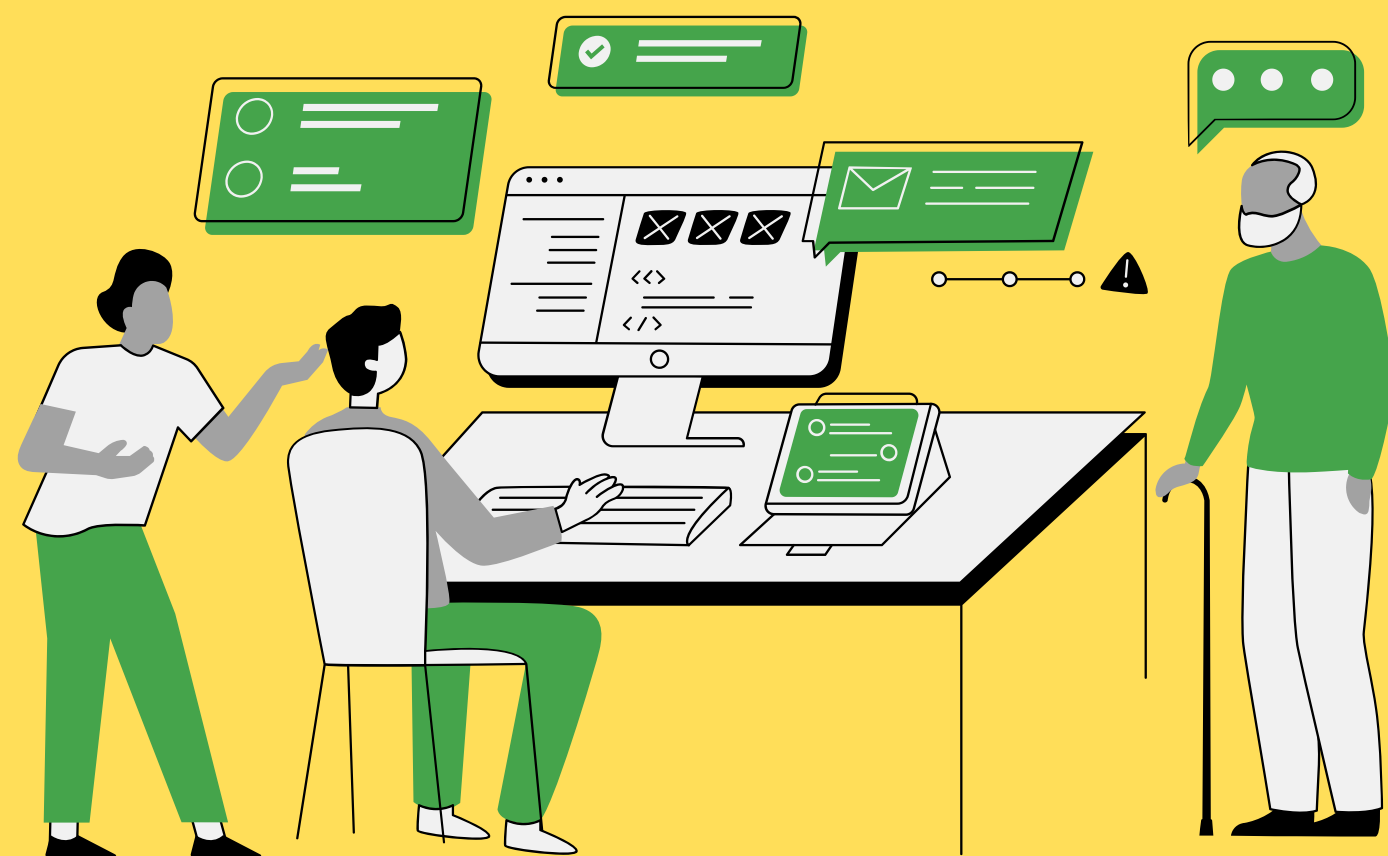




**Favoriser le déploiement  
et l'utilisation  
des systèmes de  
communication et  
d'information partagés**



# Systeme d'information



## COPIIL Systeme d'information avec le DAC

**Objectif :** Créer un système d'information partagé interne au DAC afin que les gestionnaires de cas puissent gérer les cas complexes qu'elles accompagnent. A terme, ce système sera ouvert afin de servir tous les cas d'usage sur le terrain et faire le lien entre le sanitaire, social et médico-social.

3 réunions

# Information et communication vers les IDEL

Informier les infirmiers libéraux de La Réunion et de Mayotte

**46 campagnes mailing envoyées**

**Page Facebook @urpsinfirmiersoi**

- 1084 abonnés
- 990 personnes aiment la page

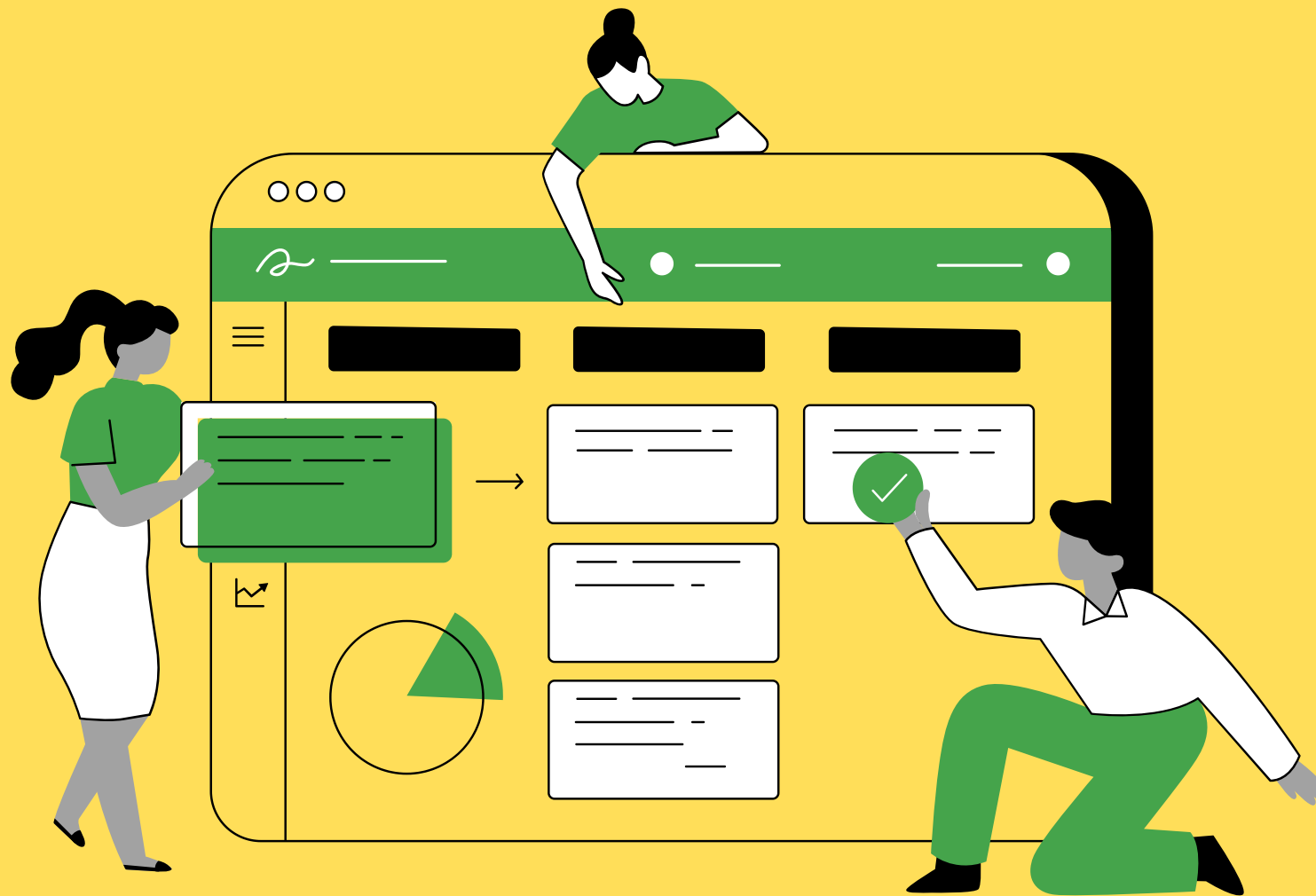
**Page LinkedIn**

- 220 abonnés

**Site [urpsinfirmiers-oi.fr](http://urpsinfirmiers-oi.fr)**

**Répondre à des interviews pour promouvoir la profession infirmière et les projets portés par l'URPS.**

- 7/03 - Claude Montanet, "On en Parle"
- 15/03 - "Emission Maesha", Mayotte la 1ère
- 18/03 - Flash Info de Mayotte
- 27/09 - Claude Montanet, "On en Parle"





# Où nous retrouver ?



## Adresse

14 chemin des anglais  
Bât. A - Local n°3  
97420 LE PORT

---

## Mail

contact@urpsinfirmiers-oi.fr

---

## Facebook

@urpsinfirmiersoi

---

## LinkedIn

URPS Infirmiers Océan Indien

---

## Plateformes d'écoute Podcast

Soundcloud, Deezer, Spotify,  
Google Podcast, Podcast Addict,  
Podcast en Santé et Youtube